

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,  
de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale,  
de l'Egalité des chances et des Droits des femmes,  
concernant  
**L'Intelligence Artificielle au service de nos aînés**

Madame la Ministre,

L'Intelligence Artificielle est partout: dans nos téléphones, dans nos habitations, dans nos voitures, mais elle pourrait également être utile pour préserver la santé de nos aînés en maisons de repos et ce, en évitant certaines chutes.

Le concept est simple. Grâce à un dispositif de capteurs de chutes placé dans la chambre du senior et directement relié à l'infirmerie, le personnel soignant est informé instantanément de la chute d'un résident. Sachant qu'en moyenne, 7 chutes sur 10 ne sont pas détectées par le personnel, cette nouvelle technologie pourrait s'avérer complémentaire au travail du personnel.

Si mes informations sont exactes, une dizaine de maisons de repos et d'hôpitaux disposent de ce dispositif en Belgique, dispositif par ailleurs créé par une startup bruxelloise.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce nouveau système? Existe-t-il déjà dans certaines de nos maisons de repos wallonnes et, dans l'affirmative, quels en sont les résultats? Un déploiement plus large pourrait-il être envisagé? D'autres dispositifs du genre ont-ils déjà été portés à votre connaissance?

Je vous remercie.

## **Réponse de la Ministre Morreale:**

L'intelligence artificielle est partout et pourrait aussi être utile pour préserver la santé de nos aînés en maisons de repos.

Nous avons pris connaissance de cet outil de haute technologie qui permet grâce à des capteurs de détecter les chutes des résidents et d'envoyer directement une alerte et des informations pertinentes à l'équipe de soins. Sachant que 70 % des chutes ne sont pas détectées par le personnel selon le chiffre avancé par cet opérateur, ce système permet de prendre en charge rapidement les résidents et de limiter ainsi les conséquences sur leur santé physique et psychologique.

Cet instrument baptisé « ISA » (« Intelligent Sensing for Ageing ») a été développé par la start-up bruxelloise « MintT » (« Medical Intelligent Technologies ») qui a déjà fourni son système à une dizaine d'hôpitaux et maisons de repos du pays (à Bruxelles, en Hainaut, à Liège, en Limbourg, à Anvers).

L'AViQ a pris contact avec MinT et a recueilli le témoignage de la maison de repos Saint-Joseph située à Liège qui utilise actuellement ce dispositif depuis l'année dernière. Selon la directrice, les résultats sont plutôt positifs.

Le principal avantage de ce système est qu'il permet de détecter les mouvements des résidents et d'intervenir directement en cas de chute. Le fait d'être rapidement pris en charge rassure les résidents et les familles, mais aussi le personnel qui a tendance à diminuer l'utilisation des contentions. Une cellule « zéro contention » a d'ailleurs été créée dans l'établissement dans l'objectif d'analyser les circonstances des chutes et de trouver les moyens alternatifs pour sécuriser le résident.

Cette analyse des chutes permet aussi de diminuer le risque de récurrence. Par exemple, l'analyse d'une chute d'une résidente au moment de s'asseoir dans son fauteuil a permis aux kinésithérapeutes de la maison de repos d'adapter la prise en charge et de proposer des exercices qui répondent spécifiquement aux besoins fonctionnels de la résidente.

Un autre avantage est que le dispositif permet de savoir ce qui se passe la nuit. La visualisation des mouvements permet de mieux contrôler les comportements de déambulation des résidents désorientés et d'adapter ainsi le traitement médicamenteux de façon à favoriser leur sommeil et à limiter les risques d'accident.

Bien que le système soit toujours en cours de développement et que quelques ajustements soient encore à réaliser (besoin de diminuer les faux positifs/faux négatifs, de clarifier les conditions d'utilisation des images, d'optimiser l'efficacité des capteurs à travers les obstacles), la maison de repos souhaiterait pouvoir étendre ce système à tous les résidents.

Cependant, le coût de ce dispositif limite son déploiement puisque ce système de détection des chutes revient à un prix journalier situé entre 0,15 et 0,25 euro par résident. Il s'agit d'un contrat de leasing de 3 ans et l'INAMI n'intervient pas dans un quelconque remboursement.

La start-up estime qu'un financement aurait un sens, puisque détecter les chutes précocement permettrait d'alléger la facture des soins.

Pour répondre à la dernière question, d'autres dispositifs similaires existent déjà en Belgique. Par exemple, le système d'alarme TriCare développé par la PME liégeoise AnB-Rimex permet d'alerter les proches de tout événement anormaux dans les habitudes de vie des personnes âgées vivant seules à domicile ou encore les développements de la société Kaspard, opérateur wallon qui a mis sur le marché un dispositif qui donne l'alerte en cas de sortie de lit, de chute ou de non-retour au lit endéans un certain délai.

Outre l'aspect financier non négligeable, ces nouvelles technologies posent aussi la question du droit à l'autodétermination des aînés, aussi en maison de repos. Souhaitent-ils tous être ainsi surveillés dans l'intimité de leur chambre? Car même si le produit est le plus discret possible, il pose des questions fondamentales en termes de choix pour le résident que sa vie soit ou non rythmée par les alertes d'un système qui se veut « bienveillant ».